

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 mai 2020

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille vingt-----

et le 25 mai -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

19/05/2020

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

19/05/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT
Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN
Cécile, CUZACQ Geneviève, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-
Marc, Mme BOUZIGON Muriel, MM. LARRODE Eric, CHARLES Eric.

Secrétaire de séance : M. CASTAY Jean-Marc

Objet de la Délibération

Création des postes d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la
compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil
Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder
30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Fait à MONTREAL le 25 Mai 2020.

Le Maire,